CORPO BADMINTON DUO HOMMES

1. ÉQUIPES

Le championnat régional sport en entreprise regroupe les équipes des entreprises de l'Hérault.

Sur cette formule **DUO HOMMES**, les équipes seront composés exclusivement de d'homme. Il y aura 3 matchs par rencontre sur 2 disciplines (simple et double).

2. COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Au minimum : 2 hommes par rencontre.

Et

- Au maximum : 4 hommes sur la liste d'inscription.

a) Joueurs autorisés

Seules sont autorisées les personnes inscrites sur la liste d'inscription signée par un Responsable du Personnel ou du Comité d'Entreprise de l'entreprise participante.

Par entreprise participante, s'entend la société ou le groupe avec ses filiales détenues à 50 % ou plus.

Les personnes inscrites doivent justifier d'un contrat de travail (intérim compris).

Sont également admises à s'inscrire les équipes composées de personnes de différente entreprises, artisans, professions libérales appartenant à une même corporation (boulangers, électriciens, banques, médecins, administration) et les équipes composées de personnes travaillant dans deux entreprises géographiquement proches (même zone industrielle ou commerciale par exemple). Dans un tel cas, les entreprises ne devront pas avoir plus de 50 employés chacune.

La liste d'inscription est à remettre au plus tard avant le début de la Compétition.

Elle peut être mise à jour, mais devra à nouveau être validée par un Responsable du Personnel ou du Comité d'Entreprise de l'entreprise et envoyée au Comité 34 avant la participation à une rencontre pour les nouveaux inscrits.

La compétition est ouverte aux joueurs en situation de handicap.

Les règles ci-dessous sont mises en place pour intégrer au mieux les joueurs (debout et fauteuil).

Le joueur « valide » s'adapte à son adversaire.

Liste des catégories :

DEBOUT : SL3 (handicap membre inférieur, ne peut pas courir) :

Match sur demi-terrain pour les deux joueurs. Pas de surplus de points.

SL4 : (handicap membre inférieur, peut courir) :

Match sur terrain classique. Surplus de points : +9 (le SL4 commence le match à 9-0 à chaque set).

SU5 : (handicap membre supérieur) :

Match sur terrain classique. Surplus de points : +5 (le SU5 commence le match à 5-0 à chaque set).

SS6 : (nanisme) :

Match sur terrain classique Surplus de points : +7 (le SS6 commence le match à 7-0 à chaque set).

FAUTEUIL :

WH1 : (Joueur en fauteuil roulant sans abdos) :

Match sur demi-terrain sans « rivière » (zone avant). Pas de surplus de points.

WH2 : (Joueur en fauteuil roulant avec abdos) :

Match sur demi-terrain sans « rivière » (zone avant). Pas de surplus de points.

Pour les matchs de double, se référer à l'annexe. En fonction des retours du terrain la commission para badminton se réserve la possibilité de modifier les avantages des joueurs (points ou surface terrain) à partir des matchs retours, si les règles ci-dessus ne sont pas adaptées.

Un joueur en situation de handicap peut choisir d'utiliser les règles ci-dessus ou non.

b) Entreprises ayant plusieurs équipes en championnat sport en entreprise

Une liste d'inscription doit être établie par équipe.

Les transferts de joueurs d'une équipe à l'autre en cours de saison sont interdits.

Un même joueur peut s'inscrire sur plusieurs formules différentes du championnat sport en entreprise. (Mixte).

Il n'est pas possible pour un joueur de changer d'équipe en cours de saison même s'il change d'entreprise.

c) Sanction en cas de non-respect de ces règles

En cas de non-respect des règles ci-dessus, le(les) match(s) joués seront considérés comme perdus et le (les) point(s) de bonus pour équipe complète seront retirés.

3 - DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement par équipe sont de 100 euros.

Ces 100 euros sont ramenés à 80 euros :

- Dans le cas où l'entreprise inscrit plus d'une équipe dans le Championnat en formule DUO HOMME.

- Ou dans le cas où l'Entreprise inscrit 6 équipes dans le championnat (Mixte ou Duo Homme ou Femme)
- Ou dans le cas où cette même équipe se réinscrit pour le championnat du Printemps (voir Calendrier)

Le chèque est à établir à l'ordre du « comité départemental de l'Hérault de Badminton » et doit être remis en même temps que la demande d'inscription d'équipe.

Par virement bancaire, *(IBAN : FR76 1350 6100 0062 8669 7400 043 BIC AGRIFRPP835)* avec l'intitulé « Inscription Corpo Duo Homme + nom d'équipe ».

Le règlement doit être effectué avant la date limite d'inscription. *(1 Mars 2023)*

4 - CALENDRIER

Le calendrier des rencontres est établi par la Commission sport en entreprise et s'étale sur **deux périodes** :

- Le Championnat d'Automne – **Prévu entre le 31 Octobre 2022 et le 28 Février 2023**
- Le Championnat du Printemps – **Prévu entre 20 Mars et le 31 Juin.**

Une ou plusieurs poules ainsi que des phases qualificatives peuvent être constituées en fonction du nombre d'équipes inscrites. Le calendrier est présenté lors de la réunion des capitaines et disponible sur notre site internet.

5 - LIEU DE RENCONTRES

Pour les équipes n'ayant pas accès à des installations sportives, le comité 34 communique une liste de structures ou clubs pouvant les accueillir (à retrouver sur notre site https://www.codep34-badminton.fr/page/526626-actu).

Les frais éventuels de location ou réservation des terrains sont à la charge de l'équipe qui doit recevoir.

Les équipes doivent s'entendre sur le lieu et les horaires dans la période fixée par le calendrier. En cas de désaccord, et de rencontre non jouée, les deux équipes sont considérées comme forfaits et aucun point n'est attribué.

6 - ORDRE DES RENCONTRES

SIMPLE 1

SIMPLE 2

DOUBLE HOMMES

L'ordre des rencontres indiqué sur la feuille de match est le plus logique. Néanmoins en cas d'accord entre les équipes un arrangement peut être trouvé. La feuille de match doit impérativement être complétée avant le début du premier match. Un joueur ne peut jouer plus de 2 matchs, ni faire les deux simples homme (il devra faire 1 simple et 1 double).

Les matches se jouent suivant les règles de la Fédération Française de Badminton soit 2 sets gagnants de 21 points.

7 - FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match sont téléchargeables sur notre site internet.

Le gagnant du match doit renvoyer la feuille de match signée par les capitaines sous cinq jours ouvrables au comité 34 par courrier ou e-mail. Il doit aussi obligatoirement envoyer par e-mail les résultats enregistrés sur la feuille électronique

(Fichier Excel, instructions données séparément). En cas de feuille non transmise, incomplète, ou mal renseignée, la Commission sport en entreprise peut considérer le match comme nul, aucun point est donc attribué.

Il est conseillé que l'équipe perdante établisse, ou récupère une copie signée de la feuille de match pour pallier le cas de défaillance du capitaine de l'équipe victorieuse.

8 - VOLANTS

La compétition se déroule suivant le règlement fédéral.

Les rencontres se jouent en volants plastiques (ou plumes si accord entre les joueurs) pour les joueurs non classés, elles se jouent en volants plumes pour les joueurs classés. En cas de litige se référer à la liste des volants homologués par la FFBaD (voir document joint).

Les volants sont fournis équitablement par chaque équipe.

9 - ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT

Pour le classement final, sont pris en compte les points des rencontres selon le barème suivant :

- +2 points pour la victoire de la rencontre.
- +1 point bonus accordé pour chaque équipe se présentant au complet.
- -1 point à l'équipe « forfait » sur rencontre programmée.
- -1 point aux 2 équipes pour une rencontre non jouée faute d'accord entre les équipes.
- 0 point aux 2 équipes pour feuille de match non transmise au comité 34.

Les résultats ne sont pris en compte que pour les joueurs ou joueuses dont le nom figure sur la liste d'inscription. Les résultats des rencontres et le classement sont disponibles sur le site internet https://www.codep34-badminton.fr/page/526566-nationales ou sur http://www.badnet.org.

En fin de saison un classement final est établi en fonction du nombre de points acquis. En cas d'égalité, des critères sont pris en compte pour départager les équipes en respectant l'ordre suivant :

- Critère 1 : résultat de la rencontre entre les deux équipes (critère non retenu si 3 équipes ou plus, sont à égalité)
- Critère 2 : set average
- Critère 3 : point average si, après calcul suivant chaque critère C2 ou C3, seulement 2 équipes restent à égalité, le partage s'effectuera selon le critère 1

10 - ÉQUIPEMENT

Il est souhaitable que les membres d'une équipe aient le même équipement vestimentaire, au moins en ce qui concerne le tee-shirt.

11 - LICENCES

Obligation de licence

Les résultats sont homologués par le comité 34. Pour ceci tous les joueurs devront être obligatoirement licenciés soit dans un club affilié à la fédération, soit par l'intermédiaire du comité 34. . (Voir sur le site internet).

À l'instar des autres championnats, les demandes de licence sport en entreprise doivent être faites au plus tard 10 jours avant le début du championnat.

Pour respecter ce délai, nous demandons que la demande complète y compris les certificats médicaux ou questionnaire de santé soient remis lors de la réunion des capitaines. Rappel : un joueur licencié « Sport en entreprise » peut jouer dans les tournois et championnats fédéraux, mais ne peut évoluer en interclubs (sous la bannière d'un club) que s'il appartient à un club affilié FFBaD.

12 - RESPONSABLES DU DÉROULEMENT DES RENCONTRES

La Commission Sport en entreprise se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires et en cas de fraude, d'absences non justifiées, les points acquis pourront être supprimés et une exclusion envisagée.

13 – REMISE DES RECOMPENSES

A la fin de la saison sportive, une journée de remise des récompenses, identifié dans le calendrier du Comité 34, sera organisé.

Il sera demandé à l'ensemble des équipes inscrites d'être présente pour cette remise des récompenses.

Les finalistes et vainqueurs de chaque formule seront récompensés.

Un pot sera également organisé pour clôturer la saison.

Comité départemental
De l'Hérault de Badminton
https://www.codep34-badminton.fr
– cdbad34@gmail.com
SIRET 42478225800034 – APE
9312Z

CHAMPIONNAT SPORT EN ENTREPRISE

FORMULE DUO HOMMES

Adoption : 2021-2022
Entrée en vigueur : 01/09/2022
Validité : Permanente
Commission : Interclubs et Sport en entreprise

Contacts :
commission.interclubs.codep34@gmail.com
06.73.05.67.52